A l'écoute de l'enfant

Le droit d'exprimer son opinion et d'être entendu (art. 12 CDE)

Séminaire de Bienne 2010 de la Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) Jeudi 18 et vendredi 19 novembre 2010, Palais des Congrès, Bienne

La CFEJ souhaite jouer son rôle de lien entre la pratique et les décideurs politiques en contribuant à une plus large mise en œuvre du droit de l'enfant d'exprimer son opinion et d'être entendu (art. 12 de la Convention relative aux droits de l'enfant¹). Ceci pour toute question qui intéresse l'enfant personnellement (par ex. lors de décisions à l'école ou en famille) et dans toutes les procédures judiciaires ou administratives qui touchent l'enfant (divorce, placement, décision en lien avec le statut de séjour, exclusion scolaire, etc.). Entendre l'avis de l'enfant ne doit pas se limiter à un exercice alibi, mais faire partie intégrante du processus décisionnel. Car nous sommes convaincus que les décisions ainsi prises débouchent sur des solutions plus durables.

Si en théorie, le droit de l'enfant d'exprimer son opinion et d'être entendu semble acquis, du moins chez les professionnels travaillant avec des enfants et des jeunes, bon nombre de défis restent à relever quant à sa mise en œuvre. Avec le **Séminaire de Bienne**, la CFEJ souhaite offrir **un espace** pour réfléchir à sa pratique, partager ses expériences avec des professionnels d'horizons divers et trouver de nouvelles pistes d'action. Par moments, le Séminaire se transformera en **laboratoire** à idées grâce auquel vous pourrez contribuer à la concrétisation et à la mise en œuvre de l'art. 12 de la CDE.

Programme: échanges entre participant-e-s en vue d'élaborer des propositions (discussions menées selon la méthode « rooondo »²), exposés d'expert-e-s, possibilité d'approfondir certains aspects avec des personnes au bénéfice d'une expérience pratique en matière d'audition ou d'implication d'enfants dans des procédures décisionnelles. La CFEJ se basera sur les résultats des discussions pour son rapport qui paraîtra en automne 2011.

Nous vous prions d'ores et déjà de réserver ces dates et de diffuser l'information auprès des institutions et des personnes de votre réseau susceptibles d'être intéressées à participer au Séminaire de Bienne. Le Séminaire s'adresse notamment à des personnes actives dans le domaine de la justice, de la protection de l'enfance, des droits de l'enfant, de la politique de l'enfance et de la jeunesse, de l'aide sociale, de l'école, des activités de jeunesse extrascolaires.

Le programme complet sera disponible fin août 2010 sur www.cfej.ch (commande : ekkj-cfej@bsv.admin.ch ou tél. 031 322 92 26). Un **blog** sera également lancé sur la thématique qui vous permettra dès septembre 2010 et au-delà du Séminaire de vous exprimer sur le sujet. Les résultats des discussions du Séminaire y seront publiés. Et la CFEJ veillera à inviter des enfants et des jeunes à y exprimer directement leur opinion.

La CFEJ compte sur votre présence, vos compétences et votre engagement pour faire en sorte qu'en Suisse, le droit de l'enfant d'exprimer son opinion et d'être entendu ne reste pas lettre morte, mais fasse de plus en plus partie de la pratique courante.

.

¹ Convention des Nations Unies relatives aux droits de l'enfant (SR 0.107) : http://www.admin.ch/ch/f/rs/0_107/index.html

² Modération assurée par triaspect http://www.triaspect.ch/